

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je voudrais répéter ce que j'ai dit tantôt, savoir que nous donnons notre accord à cette entente, à condition que copie de la déclaration nous soit remise à 5 heures, et en français.

M. l'Orateur: J'ai l'impression que c'eût été plus simple si ces délibérations avaient eu lieu plus tôt. Je vais tenter de nouveau de déterminer si les honorables députés désirent que l'ordre de la Chambre soit sujet à cette condition que le ministre remette copie de sa déclaration à 17 heures cet après-midi.

[Traduction]

Sauf erreur, l'ordre dont j'ai parlé chargera le ministre de remettre, à titre confidentiel, aux leaders des autres partis, le texte, en anglais et en français, de la déclaration proposée. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA PARTICIPATION DU CANADA AU MAINTIEN DE LA PAIX—LES ENTRETIENS AVEC LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU—REMISE DU DÉBAT

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je désire informer la Chambre que j'ai l'intention de rencontrer demain matin à New York le Secrétaire général des Nations Unies pour discuter de la contribution qu'il a demandée au Canada de fournir à la force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient.

Le Secrétaire général éprouve des difficultés à déterminer la composition de la Force de paix. Ces difficultés ont trait à l'importance de la participation canadienne et à des questions comme celles de savoir s'il faut faire appel à un pays du Pacte de Varsovie pour contrebalancer la participation d'un pays de l'OTAN et si d'autres pays que le Canada sont acceptables à toutes les parties en cause. Le Secrétaire général a confirmé par lettre le 28 octobre que tous les intéressés ont accepté la participation canadienne. Selon moi, seule une rencontre personnelle avec le Secrétaire permettra d'étudier ces problèmes de façon satisfaisante.

Pour l'instant, on n'enverra pas d'effectifs au Moyen-Orient; je n'ai donc pas l'intention de présenter la résolution, qui devait être débattue demain, demandant au Parlement d'approuver la participation du Canada à la force d'urgence des Nations Unies.

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, nous comprenons la situation difficile dans laquelle le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) se trouve. D'autre part, je dois dire que de nombreuses questions ont été soulevées à ce propos depuis quelques jours. Nous comprenons que certaines de nos troupes sont déjà au Moyen-Orient et que certaines d'entre elles, comme on a pu le constater à la télévision hier soir, agissent en qualité d'observateurs et se trouvent en première ligne. Nous voudrions obtenir des réponses à ces questions et aimerions également savoir s'il est vrai que la Russie s'oppose à la participation du Canada au compromis du Moyen-Orient.

L'avortement

Il est donc indispensable, je crois, que nous tenions ce débat demain. Il serait assez facile pour le ministre de communiquer avec les Nations Unies et le Secrétaire général cet après-midi pour faire rapport à la Chambre demain. Les députés de ce côté-ci réclament avec insistance la tenue de ce débat. Nous ne voudrions pas que le Parlement se retrouve dans la même situation où le Parlement se trouvait à propos de l'affaire du Vietnam.

Des voix: Bravo!

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, nous espérons que la visite du ministre aux Nations Unies à New York aura des résultats positifs et utiles. Nous ne croyons pas que le Canada devrait chercher à participer à la force de maintien de la paix, mais qu'il devrait accepter de la faire si on le lui demande. A notre avis, tout membre des Nations Unies possède les qualités requises, à l'exception des grandes puissances, mais nous laissons en toute confiance au Secrétaire général des Nations Unies le soin de constituer une force équilibrée et compétente.

Tant que ces questions ne seront pas résolues et que le ministre ne sera pas revenu de son voyage aux Nations Unies, il est inutile, à notre avis, de tenir le débat demain.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) entretient sans doute des contacts continuels avec les représentants du Canada auprès des Nations Unies, et il est à même de constater le déroulement de l'activité de cette institution.

L'honorable ministre a sans doute, à certains moments, des engagements importants à prendre, et il doit le faire au nom de la responsabilité gouvernementale, et s'il a à prendre contact avec des députés de l'opposition ou du gouvernement, je pense que l'opposition doit avoir son mot à dire dans la prise des décisions, ou du moins doit pouvoir faire connaître sa position sur le rôle que doit jouer le Canada, quant à l'application du cessez-le-feu au Moyen-Orient. Je pense que l'opposition a un mot important à dire dans la prise de cette décision-là, parce que l'opposition représente elle aussi le Canada. Je pense qu'il est important qu'un débat ait lieu sur ce sujet.

* * *

[Traduction]

L'AVORTEMENT

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MODIFICATION AU CODE CRIMINEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Peel-Sud): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement de la Chambre pour discuter d'une question très urgente, soit les plus de 30,000 meurtres commis chaque année au pays sous le nom d'avortements. Je propose donc, appuyé par le député de Peel-Dufferin-Simcoe (M. Madill):

Que la Chambre exprime son inquiétude à l'égard de l'abus que certains comités chargés d'autoriser les avortements thérapeutiques semblent faire de leurs pouvoirs lorsqu'ils considèrent des facteurs sociaux et économiques au lieu de se limiter à la santé de la mère, et qu'elle déclare que le gouvernement devrait adopter des amendements au Code criminel qui restreindraient les avortements aux cas où il existe un danger physique ou mental réel pour la vie de la mère.